

Projet de Compte rendu
du Comité Spécial d'Hygiène et de Sécurité
de la circonscription Nord Pas de Calais et Picardie du CNRS
du 3 juin 2008 (Validé au CSHS du 11 décembre 2008)

Etaient présents :

<u>Titulaires</u>		<u>Suppléants</u>
	<i>Président</i>	
		Emmanuel DUCROCQ
	<i>Représentants de l'administration</i>	
Dominique PACOT Yvan DE LAUNOIT		Philippe BOUTIN
	<i>Représentants du personnel</i>	
Muriel FIKRY, SGEN-CFDT François-Xavier SAUVAGE, SNIRS-CGC Jean-Yves VITOUX, SNTRS-CGT		

Membre de droit

Martine SENECHAL, médecin de prévention et animateur régional

Invités

Didier TERRAL, ingénieur régional de prévention et sécurité
Céline DEWAELE, adjointe ingénieur régional de prévention et sécurité
Audrey MACIEJEWSKI, coordinatrice nationale, CNPS
Thomas BEQUEREL, IHS, Lille2

Absents excusés

Jean-Marie DEWARUMEZ, représentant du personnel, SNCS-FSU
Jean Benoist DUBURCQ, président du CSHS, représentant de l'administration
Alain FARGUE, représentant du personnel, suppléant, SNTRS-CGT
Christian GRANGER, représentant du personnel, SNIRS-CGC
Jean-Claude MICHALSKI, représentant de l'administration, suppléant

POINTS TRAITES	SUIVI
<p>Emmanuel DUCROCQ, Adjoint du délégué régional de la délégation Nord Pas-de-Calais et Picardie ouvre la séance à 9h et remercie les participants.</p> <p><i>Ouverture de la séance</i></p> <p>Emmanuel DUCROCQ demande la désignation d'un(e) secrétaire adjoint de séance. François-Xavier SAUVAGE se propose spontanément.</p> <p>Le compte-rendu du dernier CSHS qui s'est tenu le 18 décembre 2007 est validé à l'unanimité par les membres présents, Céline DEWAELE ayant pris en compte les dernières corrections proposées par Yvan de LAUNOIT.</p> <p>Emmanuel DUCROCQ demande si les membres veulent aborder des points particuliers en plus de l'ordre du jour. François-Xavier SAUVAGE pose la question de la répartition des budgets régionaux par rapport au budget national.</p> <p><i>1^{er} point traité : Bilan de la visite d'inspection des inspecteurs généraux d'hygiène et de sécurité</i></p> <p>Céline DEWAELE présente le bilan de l'inspection hygiène et sécurité qui a eu lieu les 26, 27 et 28 février 2008 à la Délégation régionale et dans les unités hébergées dans les bâtiments propres : l'IEMN, l'IRCICA et l'IBL. Suite à leur passage, les inspecteurs ont envoyé un « courrier d'actions immédiates », reçu le 7 mars 2008, qui précède le rapport définitif.</p> <p>Les remarques ont porté sur :</p> <p>◆ <u>Les expérimentations sur le sang humain dans l'unité de Philippe FROGUEL UMR 8090 :</u></p> <p>Les inspecteurs ont demandé que ces manipulations soient déplacées dans un laboratoire de confinement de niveau 2.</p> <p>D'un point de vu technique, le local abritant cette activité, répond aux obligations réglementaires des laboratoires de confinement de niveau 2 énoncées dans l'arrêté du 16 juillet 2007¹.</p> <p>Il n'était donc pas nécessaire de réaliser des travaux dans le local ou de déménager l'activité. Des mesures organisationnelles supplémentaires ont été recommandées par l'adjointe de l'ingénieur régional de prévention et sécurité, Céline DEWAELE lors de l'audit du 18/04/2008.</p>	<p><i>Validé par le comité</i></p> <p><i>Validé par le comité</i></p>

¹ Arrêté du 16 juillet 2007 fixant les mesures techniques de prévention, notamment de confinement, à mettre en œuvre dans les laboratoires de recherche [...] où les travailleurs sont susceptibles d'être exposés à des agents biologiques pathogènes.

<p>Yvan de LAUNOIT pose la question de la responsabilité en cas de problème de sang contaminé.</p> <p>Didier TERRAL précise que la réglementation n'impose pas de test de dépistage pour les échantillons de sang récoltés spécifiquement à des fins de recherche. Néanmoins, en cas d'accident avec du sang contaminé, la recherche des responsabilités serait extrêmement complexe. Il est probable que le Directeur de l'Unité soit mis en cause. Didier TERRAL précise que la DAJ est actuellement entrain d'étudier la chaîne des responsabilités au CNRS. Un point pourra être fait lors du prochain CSHS du 11 décembre 2008.</p>	<p><i>Suivi par l'IRPS</i></p>
<p>◆ <u>Les vérifications périodiques des centrifugeuses de l'IBL</u></p> <p>Yvan de LAUNOIT fait remarquer que recourir à des organismes agréés quand les contrats de maintenance des machines ne suffisent pas représente un surcoût non négligeable pour les laboratoires.</p> <p>Didier TERRAL rappelle que pour certains équipements seul le contrat de maintenance suffit (pour les extincteurs par exemple). Pour d'autres, tels que les centrifugeuses, des vérifications périodiques obligatoires doivent avoir lieu en plus des contrôles de maintenance. Les contrôles de maintenance s'attèlent à vérifier le bon fonctionnement général de l'appareil alors que les vérifications périodiques se concentrent sur les organes de sécurité, d'où leur obligation réglementaire.</p>	<p><i>Suivi par l'IRPS</i></p>
<p>Didier TERRAL propose de recenser, avec l'aide de quelques ACMO, l'ensemble des équipements de laboratoire nécessitant une vérification périodique. A la suite de ce travail, une réunion d'information destinée aux ACMO pourrait avoir lieu en guise de « piqûre de rappel ».</p>	<p><i>Suivi par l'IRPS</i></p>
<p>Il met l'accent également sur l'importance de la traçabilité des levées des non-conformités issues des rapports de vérification périodique. Ce point figure également dans le rapport des inspecteurs H&S. Une réflexion dans ce sens doit être menée au sein de chaque institut. Il conviendrait de mettre en place un groupe de travail « vérifications périodiques ».</p>	<p><i>Suivi par l'IRPS</i></p>
<p>Muriel FIKRY suggère qu'une note portant sur les vérifications périodiques obligatoires soient diffusées auprès des DU.</p>	<p><i>Suivi par l'IRPS</i></p>
<p>Céline DEWAELE termine le bilan des actions immédiates proposées par les inspecteurs. L'IRCICA a fait l'objet d'une demande de mise en conformité pour 4 salles laser. Un audit a été mené le 25/04/2008 par Céline DEWAELE et a donné lieu à des recommandations pour la mise en sécurité des activités laser.</p>	<p><i>Suivi par l'IRPS</i></p>
<p>Didier TERRAL effectue quelques remarques concernant l'inspection :</p> <p>Le délai de préparation de l'inspection a été très court. Les inspecteurs ont signalé la date de leur visite 3 semaines avant leur venue contre 3 mois habituellement.</p> <p>Didier TERRAL constate dans le rapport de l'inspection une tendance à généraliser des dysfonctionnements isolés tels que la présence de bouteilles de gaz non attachées.</p>	<p><i>Suivi par l'IRPS</i></p>

Enfin, Didier TERRAL remercie les ACMO pour leur mobilisation.

Céline DEWAELE ajoute que les inspecteurs seront présents lors du prochain CSHS prévu le 11 décembre prochain de 14h à 17h. Ils effectueront la restitution de leur rapport.

2^{ème} point traité : Bilan de la visite d'inspection des inspecteurs ASN à l'IBL

ASN : Autorité de Sûreté Nucléaire

L'inspection a eu lieu le 13 mars 2008. le rapport de l'inspection est parvenu à l'IBL le 28 mars 2008. Il y figure l'ensemble des remarques classées en 3 catégories :

- 1- Demandes d'actions correctives
- 2- Demandes de complément
- 3- Observations

Dans le rapport, l'ASN demande que le laboratoire formalise par écrit les engagements pris pour répondre aux différentes recommandations et observations. Cette réponse doit être transmise à l'ASN sous 2 mois maximum.

Les remarques principales portent sur :

- le renouvellement du dossier d'autorisation de manipulation des radioéléments.
- La mise en place d'une traçabilité permettant à tout moment de connaître la quantité de radioéléments détenus à l'IBL et de s'assurer que les seuils de détention fixés dans l'autorisation ne sont pas dépassés.
- La mise en place d'une dosimétrie poitrine en plus du port de la bague dosimétrique.

Le dernier point est une obligation réglementaire bien que la sensibilité des dosimètres poitrine ne soit pas suffisante au regard des manipulations pratiquées à l'IBL.

3^{ème} point traité : Suite de l'action du département de chimie

Le département de chimie a lancé une opération de financement afin de sécuriser les laboratoires de chimie

Nov 2007 : demande d'inventaire des situations à risques. Ont été sollicités tous les ACMO et Directeurs d'Unité au niveau régional

Fin janv : remontée des données au département de chimie

Audrey MACIEJEWSKI, ingénieur à la coordination nationale de prévention et sécurité du CNRS, présente au CSHS, a participé aux séances d'arbitrage. Elle précise les critères de priorité :

- ◆ La mise en sécurité d'expérimentations particulières comme achat de systèmes de purification
- ◆ Opération d'équipements (armoires de sécurité...)
- ◆ Opérations de mise en sécurité avec le partenaire sur la base d'un cofinancement

Pour la région Nord Pas de Calais Picardie 4 unités ont été retenues :

- ◆ UMR 8516 LASIR Directeur M. Guy BUNTINX
- ◆ UMR 8181 UCCS Directeur M. Edmond PAYEN
- ◆ UMR 6219 Directrice Mme Florence DJEDAINI PILARD
- ◆ UMR 8009 Directeur M. Christian ROLANDO

L'enveloppe s'élève à 67 000€:

30 000€ pour l'unité de M. Payen : Mise en sécurité d'un pilote d'expérimentation
37 000€ d'achat d'armoires de sécurité réparti sur les 3 autres unités.

Audrey MACIEJEWSKI annonce que l'action du département de chimie sera reconduite en 2009 et prendra en compte les demandes des laboratoires non retenus cette année.

Yvan de LAUNOIT demande s'il existe un catalogue servant de référentiel CNRS pour l'achat d'équipement de sécurité tel que les armoires de sécurité de produits chimiques. En plus d'être un guide d'achat, cela permettrait de réaliser des économies d'échelle non négligeable. François-Xavier SAUVAGE et Muriel FIKRY soutiennent cette proposition.

Suivi par l'IRPS

4^{ème} point traité : Déploiement du logiciel EvRP du CNRS

La venue des inspecteurs a retardé le déploiement du logiciel EvRP dans les laboratoires. La formation des ACMO au logiciel EvRP prévue initialement en janvier a été repoussée en avril.

Les ACMO ont fait remonter leurs craintes quant au manque d'implication des chefs d'équipe. Dans ces conditions, il sera difficile de mobiliser les agents. Les membres du CSHS, quel qu'il soit, ont conscience de cette difficulté et l'illustrent par différents exemples.

Didier TERRAL rappelle l'objectif national d'établir pour chaque unité hébergée dans un bâtiment CNRS le document unique sur le logiciel EvRP pour le mois de décembre. Il faudrait donc commencer l'évaluation des risques dès le mois de Septembre.

Yvan DE LAUNOIT demande à reporter l'échéance car les équipes seront mobilisées en vue de l'évaluation AERES prévue au mois de décembre. Didier TERRAL s'engage à négocier auprès de la coordination nationale de prévention et sécurité une remise du document pour la fin du 1^{er} trimestre 2009.

Suivi par l'IRPS

5^{ème} point traité : Bilan du médecin de prévention du CNRS

Ci-joints :

- Le powerpoint de présentation de Martine SENECHAL.
[Remarque : CI signifie Contre-Indications]
- Une note d'information sur le vaccin préandrix

Le médecin de prévention dénonce le nombre élevé de rendez-vous décalés ou annulés. En 2007 il a été nécessaire de réaliser 868 propositions de rendez-vous pour au final assurer seulement 397 visites médicales.

Néanmoins, 91% du personnel CNRS ont suivi la visite médicale, ce qu'elle estime plutôt positif.

Martine SENECHAL informe le comité que :

- la vaccination contre la tuberculose n'est plus obligatoire.
- un vaccin préandémique contre la grippe aviaire est bientôt sur le marché : le médicament se nomme le prepandrix.

6^{ème} point traité : Bilan des actions de prévention 2007

Didier TERRAL présente le bilan de la politique pluriannuel 2003-2007 basée sur 5 axes :

1. L'animation du réseau ACMO

Objectif : homogénéiser les connaissances des ACMO et leur interaction

Bilan encourageant : Le service prévention et sécurité est visible de tous les ACMO qui n'hésitent pas le solliciter.

Perspectives : Multiplier les séances plénières et la communication inter-ACMO.

2. La formation

Objectif : Constituer un catalogue standard de formations et chaque année programmer des formations spécifiques

Bilan : objectif atteint.

Perspectives : Renforcer les formations spécifiques au plus près du besoin

3. Le conseil aux laboratoires

<p>Objectif : améliorer sensiblement la prévention à travers les visites, conseiller les directeurs et les sensibiliser sur la réglementation en vigueur. Bilan : objectif atteint. Compétences reconnues en interne et par les partenaires.</p> <p>4. Les collaborations Objectif : former des groupes de travail inter établissements et intensifier les échanges avec les médecins de prévention. Bilan : objectif atteint</p> <p>5. L'évaluation des risques professionnels Objectif : constituer le document unique pour chaque unité. Bilan mitigé. Perspective : objectif prioritaire de la nouvelle politique pluri-annuelle.</p> <p>Une réflexion est en cours pour définir les axes de la nouvelle politique 2008 -2010.</p> <p><u>Questions diverses</u></p> <p><u>Formation de recyclage ACMO :</u> François-Xavier SAUVAGE et Muriel FIKRY réclament la mise en place de formation de recyclage pour les ACMO ayant été formés il y a quelques années. Il pourrait être envisagé un recyclage tous les 4 ans.</p> <p><u>Groupes de travail :</u> La Délégation Nord Pas de Calais Picardie est pilote pour travailler avec la DAJ sur la chaîne des responsabilités en matière d'hygiène et de sécurité au CNRS.</p> <p>Un groupe de travail sera axé sur « la Formation à la Communication de l'ACMO » ou comment faire passer un message en Hygiène et Sécurité Martine SENECHAL attire l'attention sur la formation SOBANE qu'elle a suivi qui a duré ½ journée et qui traite de ce sujet. 1^{ère} partie : responsabilité juridique des ACMO, chefs d'équipe et Directeurs d'Unité 2^{ème} partie : Management de la sécurité</p> <p><u>Budget régional H&S :</u> François-Xavier SAUVAGE regrette le manque de moyens attribués par la délégation régionale en matière H&S. Didier TERRAL rappelle que la Délégation Nord Pas de Calais Picardie ne dispose pas de budget récurrent fléché « Hygiène et Sécurité ». Emmanuel DUCROCQ déclare que la Direction régionale a déjà contribué financièrement à des projets et des opérations de mise en sécurité. Dominique PACOT fait allusion à la possible utilisation de la part F2.</p>	<p><i>Suivi par l'IRPS</i></p> <p><i>Suivi par l'IRPS</i></p> <p><i>Suivi par l'IRPS</i></p> <p><i>Suivi par l'IRPS</i></p> <p><i>Suivi par l'adjoint au délégué régional</i></p>
--	---

Le prochain CSHS aura lieu le 11 décembre 2008 de 14h à 17h.